

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/SEVES/TOGO/2024

Mission d'évaluation finale du Projet d'Amélioration du Service Public de
l'Eau d'Aného II – 2017-2023
Commune des Lacs 1, Région Maritime, Togo

Date de publication : 18/10/2024

Date limite de la remise de l'offre : 12/11/2024 à 23H59 GMT par voie numérique aux adresses togo@asso-seves.org ; elikpedou@asso-seves.org ; colettegenevaux@asso-seves.org.

Montant maximal de la prestation : 9 800 000 FCFA TTC

Commanditaire : SEVES

Partenaires : Commune des Lacs 1, bureau d'études African Rural Water Pro (ARWP), Togolaise des Eaux (TdE), Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieu Urbain et semi-urbain (SP-EAU)

Avec le soutien financier du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île-de-France) et l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie).





SOMMAIRE

1	Présentation du projet	3
1.1	SEVES.....	3
1.2	La ville d'Aného / Communes des Lacs 1	3
1.3	Diagnostic initial en matière d'eau potable	4
1.4	Diagnostic initial en matière d'assainissement liquide.....	5
1.5	Le PASPEA II.....	6
1.5.1	Genèse du projet	6
1.5.2	Résumé du projet	6
1.5.3	Extrait du cadre logique.....	7
1.5.4	Acteurs du projet.....	8
1.5.5	Evénements survenus au cours du projet	9
1.5.6	Bilan résumé du PASPEA II.....	10
2	Evaluation.....	11
2.1	Contexte de l'évaluation	11
2.2	Attentes et enjeux évaluatifs	11
2.3	Questions évaluatives	11
2.3.1	Évaluation des Résultats du Projet	12
2.3.2	Évaluation de l'Impact du Projet	12
2.3.3	Évaluation de l'Approche du Projet.....	12
2.3.4	Recommandations Stratégiques.....	12
2.4	Méthodologie.....	13
2.5	Livrables attendus	14
3	Conditions de sélection et de mise en œuvre.....	14
3.1	Profil de l'évaluateur.rice ou de l'équipe d'évaluation.....	14
3.2	Critères de sélection	14
3.3	Calendrier.....	15
3.4	Modalités de réponse	15
4	Annexes	16
4.1	Liste des abréviations.....	16
4.2	Compléments aux questions évaluatives.....	17



1 PRESENTATION DU PROJET

1.1 SEVES

SEVES est une ONG professionnelle française de solidarité internationale créée en 2007 et dont le siège est situé à Paris (11). Elle a pour objet est de favoriser l'accès durable et universel aux services essentiels, en préservant l'environnement et les ressources naturelles dans le monde.

A ce titre, SEVES se donne pour missions de :

- Accompagner avec une approche professionnelle les initiatives et les dynamiques portées par les acteurs locaux (organisations de la société civile, autorités publiques, opérateurs privés) et promouvoir la concertation entre ces acteurs pour améliorer l'accès durable aux services essentiels, en s'inscrivant systématiquement dans les cadres sectoriels nationaux et en associant les autorités publiques compétentes (Etats, collectivités territoriales) ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux pour la mise en œuvre de leurs missions respectives à travers des actions de formation, d'appui-conseil, de financement ;
- Appuyer la création et le renforcement de services essentiels locaux durables ;
- Promouvoir l'innovation économique, organisationnelle et technique pour répondre aux besoins des acteurs et des territoires ;
- Promouvoir la coopération et la solidarité internationale auprès des acteurs publics et privés ;
- Participer au renforcement et au partage des connaissances à travers des actions de capitalisation, de production documentaire, de participation à des échanges, des programmes de recherche-action, de participation et de contribution à des réseaux d'acteurs ;
- Contribuer à des actions de plaidoyer en adéquation avec l'objet et les valeurs de l'ONG.

En 2024, SEVES intervient dans 4 pays (Cameroun, Niger, Tchad, Togo) avec des projets de renforcement de l'accès et de la gestion pérenne des services d'eau potable, d'assainissement liquide, de déchets solides, et à l'hygiène avec un budget annuel d'environ 2 millions d'euros. L'organisation comprend une équipe de 14 collaborateurs, deux représentations au Niger et au Togo, et 6 organisations partenaires locales pour la conduite des projets. SEVES est membre de plusieurs réseaux d'acteurs dont la Coalition Eau, Coordination Sud, le Groupe initiative, le Partenariat Français pour l'Eau, et le programme Solidarité Eau.

1.2 LA VILLE D'ANEHO / COMMUNES DES LACS 1

La ville d'Aného (6°13'37.44"N / 1°34'55.31"E) compte environ 29 000 habitants et se situe en milieu semi-urbain. Elle est tricentenaire et deux fois capitale du Togo, Chef-lieu de la Préfecture des Lacs. Aného, ville côtière frontalière, est située dans la Région Maritime, et limitée à l'Est par la République du Bénin. Située à 45 kilomètres de Lomé capitale actuelle du Togo, elle a une superficie de 32 km² avec une limite naturelle, le lac et une bande de terre littorale. Elle est abondamment arrosée par les affluents du fleuve Mono et le lac Togo. Le site, très complexe, a créé une ville formée par trois noyaux principaux qui sont séparés l'un de l'autre par la lagune et reliés par des ponts.

La croissance spontanée se développe dans deux seules directions possibles : à l'ouest vers Lomé, le long de la côte et au Nord vers les terres les plus hautes. La ville est traversée par l'axe routier reliant Abidjan (Côte d'Ivoire), Accra (Ghana), Lomé (Togo), Cotonou (Bénin), Lagos (Nigéria), entre Lomé et Cotonou (Nationale 2 au Togo). La périurbanisation rapide autour de Lomé laisse augurer qu'Aného fera partie intégrante de la banlieue de la capitale dans quelques années.



Jusqu'en 2019, la commune d'Aného était dirigée par la délégation spéciale dans l'attente de la réalisation d'élections municipales. Ces élections ont eu lieu en juin 2019 avec l'élection de 11 conseillers municipaux. Ces élections ont entériné le nouveau découpage territorial togolais. Ainsi, Aného est devenue la commune de Lacs 1 avec le canton de Glidji. Elle en est le chef-lieu.

La ville d'Aného est composée de 30 quartiers, dont le développement est confié aux Comités de Développement de Quartier (CDQ). Aujourd'hui, la proximité de Lomé nuit beaucoup à la croissance économique d'Aného. Les secteurs prédominants de l'économie urbaine sont l'artisanat, l'administration publique et le commerce. Ce dernier secteur présente des caractéristiques d'irrégularité et de précarité et est en déclin car le taux d'émigration est élevé et le solde migratoire est négatif.

1.3 DIAGNOSTIC INITIAL EN MATIERE D'EAU POTABLE

Situation avant-projet :

Le réseau d'alimentation en eau potable (AEP) a été mis en fonctionnement en 1966. Le centre d'exploitation d'Aného comporte deux systèmes indépendants : Anfoin et Aného centre. Les systèmes d'Anfoin et d'Aného Centre sont alimentés par le site de production de Fiata (Cartographie du réseau d'Aného en annexe 3).

Ce système est composé de 5 forages, dont 3 en fonctionnement couvrant les besoins de l'agglomération. L'eau est censée être traitée par filtration sous pression, neutralisation à la chaux et stérilisation au chlore au niveau des forages mais les filtres ne sont plus utilisés. L'eau est ensuite acheminée par des conduites d'adduction principalement en fonte vers les châteaux d'eau. 5 châteaux ont été construits, dont 3 sont en exploitation : Glidji en béton 100 m³, Aného (Kpota) en béton 500 m³, Anfoin en béton 750 m³ (problème d'étanchéité). Deux châteaux de 25 m³ en béton à Aname et Ganavé sont abandonnés à cause de leur vétusté. La capacité des réservoirs en service est de 1 350 m³. 71,4 km de conduites de distribution (dont 32 km en amiante ciment qui rencontrent des problèmes de fuites) alimentent 38 bornes fontaines et desservent 707 branchements privés. Un tiers des bornes fontaines et des branchements particuliers ne sont plus en fonctionnement en raison principalement de l'émigration de l'ancienne ville et de problèmes d'impayés. En août 2019, on compte 673 branchements privés et 25 bornes fontaines actifs.

Problèmes considérés dans le projet :

Les capacités de stockage des 3 principaux châteaux d'eau (1350 m³) représentent l'équivalent de 3 jours de consommation sur la base des chiffres moyens quotidiens actuels (610 m³/J distribués, soit une consommation moyenne de 21 L/J pour chacun des 29 000 habitants). Les principales conduites du système d'Aného fonctionnent en mode adduction-distribution pendant les heures de pompage des forages et en mode distribution depuis les châteaux d'eau quand les forages sont à l'arrêt.

Les principaux problèmes constatés sont la vétusté des infrastructures patrimoniales, le manque d'équipements permettant une exploitation rationnelle, le manque de professionnalisme concernant le suivi des indicateurs de performance, le faible nombre de branchements, et le non-respect des tarifs nationaux par les fontainiers. Dans ce contexte, la TdE n'est pas en mesure de répondre à l'augmentation de la demande et d'assurer la continuité du service sur l'ensemble de réseau à 10 ans, de développer le service dans les quartiers de développement de la ville, et de garantir un service accessible aux plus pauvres.

Les problèmes auxquels le projet souhaite répondre sont les suivants :



1. Problème d'exploitation et d'équipements d'exploitation : certains quartiers souffrent de périodes de pression insuffisante quand les forages sont à l'arrêt et que la demande connaît des pics aux heures de pointe (matin et fin d'après-midi). La durée du pompage n'est liée à aucune mesure de suivi du niveau des réservoirs ; la répartition de la demande et des fuites n'est pas connue. Lors des visites de diagnostic, 2 des réservoirs étaient vides.
2. Problèmes de fuites : l'Agence de la TdE a essayé à plusieurs reprises d'augmenter la durée de pompage pendant des périodes données, sans qu'une augmentation de la distribution soit constatée, ce qui démontre la présence de fuites importantes (rendement de réseau estimé à 65% par la TdE en 2017, rendement réel de 55% sur le premier semestre 2019). Les fuites sont présentes en particulier au niveau du réseau de distribution en amiante ciment (AC) qui date de 1966.
3. Problèmes d'accès :
 - a. Le réseau de la TdE est fortement concurrencé par les sources alternatives que sont les puits privés pour les plus pauvres et les forages privés, dont l'eau n'est pas contrôlée, et devient particulièrement salée à certaines périodes.
 - b. La gestion des bornes fontaines ne fait l'objet d'aucune organisation et d'aucun contrôle et l'eau y est vendue 2 à 4 fois plus cher que le tarif social réglementaire (500 FCFA/m3).

En 2015, une étude du bureau d'études Artelia estime le taux de desserte à Aného à 35% dont 17% au niveau des BP et 18% au niveau des BF.

Les besoins prioritaires à Aného sont les suivants :

1. Au niveau de l'exploitation : équiper les réservoirs de dispositifs de mesure de niveau, sectoriser (compteurs intermédiaires) le réseau pour suivre et contrôler l'origine des fuites, réhabiliter les 3 réservoirs en fonctionnement. Réorganiser l'exploitation autour des nouveaux dispositifs de suivi des performances.
2. Au niveau des infrastructures patrimoniales : remplacer 32 kms/l de réseau en Amiante Ciment (AC).
3. Développer les branchements privés, développer l'accès social aux bornes fontaines au tarif réglementaire.
4. Changer les comportements : inciter les habitants d'Aného d'abandonner la consommation aux puits et forages (eau non potable et qui salinise) pour préférer l'eau du réseau public.

1.4 DIAGNOSTIC INITIAL EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE

Concernant l'assainissement, la ville d'Aného connaissait un très fort taux de défécation à l'air libre dans les années 2000. Ce taux s'est sensiblement réduit avec la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) dans le cadre de la coopération de la commune avec le Conseil Général des Yvelines (78), cofinancé par l'Union Européenne qui comprenait une offre d'équipements d'assainissement à domicile, et le développement d'un service communal de vidange et de traitement, pour un quartier de la ville. Le projet ESPANCA (Extension du Service Public d'Assainissement Non Collectif d'Aného), démarré en 2016 a pour objectif d'étendre le service à de nouveaux quartiers. En parallèle, des écoles non confessionnelles sont équipées en latrines. La commune a fait appel à SEVES pour réhabiliter et créer de nouvelles latrines pour le collège et le lycée ne faisant pas partie d'ESPANCA, ainsi que l'équipement de dispositifs de lave-mains. La création ou la réhabilitation d'infrastructures de chaque établissement sera conditionnée par un abonnement au SPANC de l'établissement, qui se sera préalablement assuré de sa capacité à payer la redevance annuelle pour la vidange.



La ville d'Aného développe également un projet de gestion des déchets solides et ménagers, en partenariat avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et le SYCTOM (Syndicat intercommunale de Collecte des Ordures Ménagères d'Ile de France). Ce projet comprend la construction de 4 centres de transit des déchets, le renforcement des capacités techniques et de maîtrise d'ouvrage de la commune, la sensibilisation de la population ainsi que l'accompagnement des acteurs privés des déchets en vue de leur professionnalisation.

1.5 LE PASPEA II

1.5.1 Genèse du projet

En 2013, la commune d'Aného a sollicité l'appui de SEVES et du SEDIF pour développer le réseau d'eau potable dans des quartiers non-desservis de la ville. Le PASPEA I (2014-2017), mis en œuvre par SEVES, avec l'appui financier du SEDIF, et la participation de la TdE et de la SP-EAU, a permis la réalisation de 6,5 km/l de réseau d'extension 3 quartiers. (Abalokondji, Habitat, Messankondji). Cette première collaboration avec la commune d'Aného et les acteurs togolais du secteur de l'eau potable (TdE, SP-EAU) a permis de comprendre le fonctionnement du secteur et d'identifier les faiblesses du système d'alimentation en eau potable d'Aného. Le PASPEA II comprend la mise en œuvre de solutions opérationnelles aux problèmes de fonctionnement et de gestion du système d'alimentation en eau potable d'Aného.

1.5.2 Résumé du projet

Titre du projet : Projet d'Amélioration du Service Public de l'Eau d'Aného II (PASPEA II)

Durée du projet : 6 ans (2017-2023)

Maître d'ouvrage : Commune des Lacs 1 (anciennement commune d'Aného)

Assistant à la maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'œuvre / opérateur : Partenariat ONG SEVES (Paris) – ARWP (Togo).

Partenaires associés : TdE, SP-EAU, commune des Lacs 1.

Montant global du projet : 1 416 114 €.

A la demande de la commune des Lacs 1 (anciennement commune d'Aného), Région Maritime, Togo, appuyées par SEVES (Assistant à la maîtrise d'ouvrage) et le bureau d'études ARWP (maître d'œuvre), le Projet d'Amélioration du Service Public de l'Eau d'Aného (PASPEA) a été élaboré pour améliorer durablement le niveau de service de l'eau potable et l'assainissement scolaire de la ville d'Aného. Elaboré à l'origine sur la base de demandes d'extensions du service public de l'eau de la part de la commune d'Aného (devenue commune des Lacs 1), le PASPEA comprend une approche plus globale consistant à (1) améliorer et pérenniser le système existant à travers l'amélioration des performances techniques et économiques, tout en optimisant le fonctionnement hydraulique du réseau ; condition nécessaire pour (2) promouvoir le développement de l'accès géré en toute sécurité à travers les branchements privés, et garantir en parallèle un accès à un service élémentaire au niveau de bornes fontaines pour les populations moins nanties, (3) promouvoir une gouvernance et une concertation multi-acteurs dans la planification et la gestion du service et (4) renforcer l'accès à l'assainissement en milieu scolaire dans des établissements prioritaires.

Conduit en partenariat avec la SP-EAU (Société de patrimoine Eau et Assainissement en milieu Urbain), la TdE (Togolaise des Eaux), la commune des Lacs 1, le PASPEA (2017-2023) consiste au **renforcement du systèmes d'alimentation en eau potable** d'Aného (réhabilitation de 3 châteaux d'eau, remplacement de 30km de conduites, travaux d'interconnexion de sous-réseaux), au développement de la desserte des usagers (promotion de branchement privé, création et réhabilitation de bornes



fontaines), à l'appui aux acteurs du service pour l'amélioration de la gestion et de l'exploitation de l'AEP (amélioration des performances de la TdE), l'expérimentation d'une politique publique locale de gestion des bornes fontaines à travers la délégation de service public à un opérateur privé, et à l'assainissement en milieu scolaire avec l'équipement de 2 établissements scolaires en blocs sanitaires et les mesures d'accompagnement associées.

Le projet est réalisé avec le soutien financier du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) dans le cadre de 4 conventions de financement ; de l'Agence l'Eau Seine Normandie (AESN) dans le cadre de 2 conventions de financement ; de la commune des Lacs 1, de la Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieu Urbain et semi-urbain (SP-EAU) et de la Togolaise des Eaux (TdE).

1.5.3 Extrait du cadre logique

Le cadre logique du projet se présente comme-suit :

	Logique d'intervention	Indicateurs
Objectifs généraux	Améliorer l'état de santé des populations d'Aného en diminuant les maladies hydriques	Baisse de la prévalence de la morbidité et mortalité liées à l'eau et à l'assainissement
	Contribuer à la lutte contre la pauvreté et améliorer l'état de santé des populations	Baisse des dépenses des ménages affectées à l'eau
Objectif spécifique	Améliorer durablement le niveau de service de l'eau potable et l'assainissement scolaire de la ville d'Aného au Togo	50 branchements sont réalisés annuellement 11 bornes fontaines sont déléguées au tarif social En 5 ans, la production et le rendement de réseau augmentent respectivement de 6% et 10% 2 établissements scolaires disposent de latrines avec un dispositif de lave-mains
Résultats	R1: L'accès à l'eau aux plus pauvres est garanti et la qualité de la desserte est améliorée - le tarif social est respecté au niveau de 30% des bornes fontaines, leur gestion est pérenne et transparente - l'accès à l'eau par branchements domiciliaires est améliorée - amélioration qualitative de l'usage de l'eau	Le cadre de gestion et de régulation des bornes fontaines est réadapté Documents contractuels réalisés et signés Outils de gestion et de régulation réalisés et utilisés Nombre de formations des parties prenantes 10 bornes fontaines réalisées / réhabilitées Au moins 11 bornes fontaines appliquent le tarif réglementaire de 500 FCFA/m3 Au moins 3000 branchements privés sont réalisés sur 6 ans dont 200 subventionnés par le projet à hauteur de 50%
	R2: Le réseau d'Aného est réhabilité et l'exploitation est améliorée - amélioration du rendement de réseau de 10% - amélioration de la pression sur l'ensemble du réseau - augmentation de la couverture par le réseau - augmentation de la production de 6% - Les capacités de l'exploitant (TdE) sont renforcées	En 5 ans, le rendement de réseau est amélioré de 10%, la production de 6%, la distribution de 23% La durée et les heures de pompage, le niveau d'eau dans les réservoirs, la répartition de la demande sont maîtrisés par l'Agence de la TdE
	R3: Les capacités des acteurs locaux sont renforcées - la commune, la TdE (exploitant), les Comités de quartiers (CDQ) maîtrisent le schéma institutionnel - les acteurs connaissent les services publics eau et assainissement mis en place dans les différents collectivités (maîtrise d'ouvrage communale), Exploitant (TdE), etc.	Nombre de formations Nombre d'ateliers d'échanges réalisées Un bilan de capitalisation des ateliers est produit
	R4: L'assainissement en milieu scolaire est amélioré	2 établissements scolaires ont accès à l'assainissement de base et la situation de l'assainissement est améliorée dans 2 établissements

Tableau 1 : Cadre logique du PASPEA



Les actions (A) prévues sont les suivantes :

Activités	
R1-A1	Définition du renforcement à apporter sur la gestion, la régulation et la tarification aux bornes fontaines : concertation des acteurs, proposition et validation des modifications à apporter
R1-A2	Réalisation des documents contractuels et des outils de gestion, de tarification et de régulation du service bornes fontaines
R1-A3	Mise en application des actions définies : Information, structuration ou renforcement des acteurs et formation, décrets tarifaires
R1-A4	Suivi-accompagnement des acteurs de la gestion des borne fontaines
R1-A5	Marketing et sensibilisation sur les branchements privés et les bornes fontaines
R1-A6	Capitalisation de l'expérience, diffusion
R2-A1	Modèle hydraulique, études APS, APD
R2-A2	Passation des marchés, maîtrise d'œuvre, suivi, réception
R2-A3	Remplacement (fourniture et pose) de 33,4 kms/l de réseau
R2-A4	Travaux d'interconnexion des réseaux d'Anfoin et d'Aného
R2-A5	Réhabilitation de 3 réservoirs surélevés
R2-A6	Réhabilitation de la station de pompage
R2-A7	Sectorisation du réseau
R2-A8	Réalisation/réhabilitation de 10 bornes fontaines
R2-A9	Appui et formation de la TdE : suivi du niveau, procédure de pompage et de suivi
R3-A1	Formation des acteurs sur le schéma institutionnel et leurs rôles respectifs
R3-A2	Ateliers d'échanges au Togo concernant la gestion des services essentiels
R3-A3	1 atelier d'échange international (Togo-Niger) sur la gestion patrimoniale
R4-A1	Equiper et réhabiliter de latrines dans 2 établissements scolaires de toilettes avec fosse septique et dispositif de lave-mains
R4-A3	Appui des équipes sur l'entretien et l'hygiène, sensibilisation des enseignants

Tableau 2 : Actions prévues

Le projet a été mené avec le soin de se conformer au cadre sectoriel togolais, et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Les démarches faisant l'objets de potentielles capitalisations concernent :

1. L'appui à la mise en place de modèle de gestion des bornes fontaines (en cours) ;
2. L'amélioration des performances techniques du réseau d'eau potable d'Aného (prévu).

1.5.4 Acteurs du projet

Concernant l'eau, tous les acteurs opérationnels du cadre sectoriel togolais sont intégrés au projet ainsi que les représentants des usagers. Une convention quadripartite a été signée entre la commune d'Aného, la SP-EAU, la TdE et SEVES, elle définit les axes du projet et le rôle de chaque partenaire dans sa mise en œuvre et son financement (Convention signée en annexe du dossier administratif).



Acteurs	Rôle en rapport avec l'eau potable	Rôle dans le projet
SP-EAU	Maître d'ouvrage des infrastructures	Validation de la planification Passation des marchés de travaux relatif au patrimoine hydraulique Suivi-contrôle-réception des travaux
TdE	Exploitant national du réseau	Validation de la planification Amélioration des performances d'exploitation Cofinancement (réhabilitations) et participation aux travaux (pose du réseau) Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la régulation tarifaire aux bornes fontaines Sensibilisation et réalisation des BP
Mairie	Chargée du développement de la Commune : - Occupation du domaine public communal - Edification, gestion et entretien des bornes fontaines - Promotion de l'hygiène	Définition de la stratégie du projet Validation des plans d'actions Vise les passations de marchés relatives au patrimoine hydraulique Passations des marchés pour les bornes fontaines Elabore et met en œuvre de la régulation tarifaire aux bornes fontaines Appui à la sensibilisation pour le développement des BP et des BF Appui à la coordination des activités en milieu scolaire
CDQ	Représentant des usagers	Interlocuteur de la commune et de la TdE dans chaque quartier
Exploitant	Exploitant du service de bornes fontaines	Gestion du parc de bornes fontaines Paiement des redevances à la TdE Entretien du parc
COGES	Comités de gestion des équipements scolaires	Gestion des blocs sanitaires scolaires
Direction établissements	Directions d'établissements scolaires du Collège Protestant et du Lycée Aného Ville	Gestion du fonctionnement des établissements scolaires
ARWP	Partenaire de SEVES au Togo	Mise en œuvre et coordination locale du projet Mise en œuvre des études techniques, des mesures d'appui, de formation, et de suivi
SEVES	ONG - Opérateur du projet	AMO, élaboration et pilotage du projet, appui, formation, gestion des financements, reporting aux bailleurs
EXPERT	Expertise externe	Définition des problèmes techniques et organisationnels, appui-conseil (études techniques, exploitation), formation

1.5.5 Événements survenus au cours du projet

Principaux événements survenus en cours de projet :

- La réforme de décentralisation au Togo a transféré des compétences administratives, financières et politiques aux collectivités locales. Adoptée en 2018, elle a permis l'élection des premiers conseillers municipaux et renforce l'autonomie des communes dans des domaines comme l'éducation, la santé et l'urbanisme. La Commune des Lacs 1 rassemble depuis 2019, le Canton de Glidji et la ville historique d'Aného, ancienne capitale du Togo, avec environ 50 000 habitants sur un territoire de 104 km².
- Le PNDEau, projet mené par le ministère, avec l'appui financier de l'AFD, qui vise à élaborer des Plans Directeurs d'alimentation en eau potable pour les villes secondaires du Togo, dont Aného ; ainsi que la réalisation d'extensions de réseau prioritaires.
- Des campagnes nationales de promotion des BP portées par la TdE et le gouvernement lors de la pandémie de Covid-19.



1.5.6 Bilan résumé du PASPEA II

Eau potable

Le projet a permis de réaliser un inventaire du patrimoine hydraulique du réseau d'Aného-Anfoin, la sectorisation du réseau par la fourniture et la pose de 6 compteurs de secteurs permettant d'identifier les secteurs fuyards du réseau, un modèle hydraulique pour planifier le développement et le renforcement du réseau, les études de niveaux APS, APD et les marchés pour la réalisation des travaux. Les travaux ont concerné le remplacement de 28,7 km de réseau en amiante ciment par du réseau PVC, la création d'une nouvelle conduite pour l'interconnexion des sous-réseaux Anfoin et Aného, la création (2) et la réhabilitation (7) de bornes fontaines (BF), la création de 76 branchements privés (BP). La Togolaise des Eaux a réalisé ou pris en charge dans le cadre du projet les travaux de réalisation d'un nouveau forage, la pose des 28,7 km de réseau PVC en remplacement des conduites en amiante. La commune a pris en charge la création de 2 bornes fontaines.

La commune a été appuyée dans l'élaboration, la sélection et la mise en œuvre d'un modèle de gestion des bornes fontaines, en l'occurrence la délégation de la gestion des bornes fontaines à un opérateur unique, visant à garantir le respect du tarif réglementaire et la pérennité des bornes fontaines, ainsi que des mesures de sensibilisation des populations et des comités de développement de quartiers (CDQ) pour la promotion de la consommation d'eau potable et le contrôle des fontainiers. L'agence de la Tde d'Aného a été appuyée tout au long du projet pour améliorer la qualité de l'exploitation et le suivi des performances, la gestion patrimoniale, en lien avec la direction de la production et de l'exploitation du sud (DPES), la direction de la planification, de la cartographie et des études (DPEC), la direction commerciale (DC), et la direction générale (DG). Des actions de capitalisation et de partages d'expériences ont été réalisées entre communes, et avec les sociétés d'Etat concernant le développement et le suivi des services publics essentiels, l'amélioration des performances, la gestion patrimoniale notamment.

Les principaux résultats atteints pour le service public de l'eau sont, entre 2017 et 2020, une augmentation de la production de 14%, de la distribution de 31%, et du rendement de réseau de 11%, pour une production de 1 094 m³/jour et un rendement de réseau de 64% ; une augmentation entre 2017 et 2021 du nombre de BP de 23% pour 950 BP en juin 2021. La qualité du service aux usagers dans les quartiers nord d'Aného a été améliorée : pression suffisante, continuité du service. La desserte des usagers de la commune des Lacs 4 se situant sur l'axe entre la station de production de Fiata et le château d'eau d'Anfoin sans piquage sur la conduite de refoulement est désormais possible. Les trois premières bornes fontaines respectant le tarif régulé desservant en moyenne 8 m³/jour, un ménage de 5 personnes s'approvisionnant aux BF consommant 15 L/J/P économisera en moyenne 1 143 FCFA/mois (1,74 €/mois).

Assainissement

Le projet a permis la création d'un bloc sanitaire de 10 cabines de toilettes à chasse manuelle, avec fosse septique et incluant des dispositifs de lave-mains, au Lycée d'Aného Ville ; la réhabilitation d'un bloc sanitaire de 11 cabines de toilettes et 7 douches, avec fosse septique et incluant des dispositifs de lave-mains, au Collège Protestant ; la création et la formation de 2 comités de gestion des équipements scolaires ; la mise en œuvre de séances de sensibilisations des élèves des 2 établissements, aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.



2 EVALUATION

2.1 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Démarré en juillet 2017, le projet PASPEA II est terminé. La présente évaluation finale commandée par SEVES porte sur la mise en œuvre, les résultats et impacts du projet. Elle inclura les principaux partenaires de l'opération, en particulier la commune des Lacs 1, la SP-EAU, la TdE, SEVES et ARWP, et dans une moindre mesure les partenaires financiers (AESN, SEDIF) du projet qui seront invités à la restitution finale et pourront émettre des avis sur le rapport.

2.2 ATTENTES ET ENJEUX EVALUATIFS

L'évaluation du projet PASPEA II revêt des enjeux pour chacun des acteurs impliqués.

Pour SEVES, l'évaluation permet, outre le fait de répondre aux exigences de reporting des bailleurs de fonds, de capitaliser sur les enseignements tirés du projet. Il s'agit d'analyser la stratégie d'intervention et la mise en œuvre du projet, et dans quelle mesure elles ont permis :

- D'atteindre les objectifs spécifiques et résultats du projet ;
- D'analyser les effets directs et indirects de l'ensemble du projet en lien avec les indicateurs, d'un point de vue de la qualité et de la durabilité du service, d'une part, et sur les principales parties prenantes du service d'autre part ;
- D'identifier des enseignements permettant de dupliquer et/ou d'améliorer la méthodologie de conduite de projets répondant à des problématiques similaires d'une part, et, d'autre part, en matière de services et de politiques publiques. Ces apprentissages pourront nourrir la stratégie d'intervention et renforcer l'approche partenariale.

Pour les Communes des Lacs, ce retour d'expérience peut fournir des recommandations concrètes et adaptées au territoire concernant l'engagement de la commune en faveur de l'amélioration de la qualité des services publics sur leur territoire.

Du côté du bureau d'études ARWP, partenaire local de SEVES, l'évaluation représente également une opportunité d'apprentissage pour reproduire la démarche et la modéliser dans d'autres contextes similaires, tant au niveau des projets que des partenariats. Elle renseigne également sur les modalités partenariales.

Enfin, pour la TdE et la SP-EAU, les retours d'expérience issus de l'évaluation serviront non seulement à affiner ses collaborations avec les collectivités et divers partenaires à l'échelle locale, mais nourrissent également la réflexion sur la gestion du patrimoine hydraulique, la démarche d'extension du service dans les zones non desservies et les politiques publiques à mener en ce sens.

2.3 QUESTIONS EVALUATIVES

SEVES a identifié 4 axes d'évaluation, dont découlent quatre questions principales d'évaluation et plusieurs sous-questions. L'évaluation cherchera à répondre à ces questions d'évaluations, en se basant notamment sur **6 critères : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité et impact**. A noter que le Consultant est invité à critiquer ces questions et critères dans son offre et/ou lors du cadrage de l'évaluation, s'il le juge pertinent.



2.3.1 Évaluation des Résultats du Projet

Question évaluative principale : Les actions mises en œuvre ont-elles permis d'atteindre les objectifs à court terme tout en assurant une base pour des effets à moyen et long terme ?

- **Pertinence des actions :** Les actions (études, travaux, accompagnement) étaient-elles bien adaptées au contexte local, notamment la planification et les activités d'optimisation du réseau qui ont précédé les activités d'amélioration de l'accès à l'eau ?
- **Atteinte des objectifs :** Les résultats escomptés pour l'eau potable et l'assainissement, y compris l'intégration du genre, ont-ils été atteints ?
- **Forces et faiblesses :** Quelles ont été les forces et faiblesses des actions mises en œuvre ?
- **Perception des parties prenantes :** Comment les bénéficiaires et partenaires perçoivent-ils les résultats obtenus ?
- **Recommandations :** Quelles améliorations peuvent être apportées, notamment pour renforcer la dimension genre dans les futures interventions ?

2.3.2 Évaluation de l'Impact du Projet

Question évaluative principale : Dans quelle mesure le projet a-t-il eu un impact durable sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et comment est-il perçu par les parties prenantes ?

- **Durabilité des résultats :** Les solutions mises en place (infrastructures, gestion, tarification) sont-elles durables sur le long terme ?
- **Partenariat avec la TdE :** L'accompagnement de la TdE et de la commune a-t-il effectivement amélioré la performance des services d'eau ?
- **Modèle de gestion des bornes fontaines :** Le modèle de délégation des BF (avec tarif social) est-il viable et reproductible à long terme ?
- **Développement des branchements privés :** L'approche concomitante de soutien aux BP et d'un accès social aux BF ont-ils maximisé l'impact du projet sur l'accès à l'eau ?
- **Assainissement en milieu scolaire :** Les formations et comités de gestion ont-ils favorisé un accès durable à l'assainissement et l'adoption de pratiques d'hygiène en milieu scolaire ?

2.3.3 Évaluation de l'Approche du Projet

Question évaluative principale : La méthodologie et l'approche partenariale de SEVES sont-elles pertinentes et reproductibles dans d'autres contextes urbains et semi-urbains ?

- **Approche partenariale :** La collaboration entre SEVES, la TdE, la SP-EAU et la commune a-t-elle été efficace et pertinente ?
- **Participation citoyenne :** L'implication des usagers dans la gestion du service public de l'eau a-t-elle amélioré la gouvernance locale ?
- **Répliquabilité :** Dans quelle mesure cette approche peut-elle être reproduite dans d'autres villes ou contextes similaires pour maximiser l'impact des interventions ?

2.3.4 Recommandations Stratégiques

Question évaluative principale : Quelles recommandations peuvent être proposées pour renforcer et ajuster les futures interventions de SEVES ?

- **Réorientation stratégique :** Comment mieux adapter les interventions entre milieu urbain, semi-urbain et rural ?
- **Lien avec les politiques publiques :** Comment les enseignements du projet pilote, à l'échelle d'une petite ville, peuvent-ils influencer les stratégies des sociétés nationales ou des politiques publiques, notamment concernant l'accès au tarif social ?



2.4 METHODOLOGIE

Il est attendu que le Consultant propose la méthodologie d'évaluation dans son offre. Cette méthodologie, en termes de qualité et d'adaptation aux TDR, constituera un critère majeur de sélection. Il est attendu que l'offre du Consultant puisse justifier en quoi la méthodologie adoptée permet de répondre aux questions évaluatives. La méthode attendue est essentiellement qualitative. Les aspects quantitatifs relatifs au projet seront transmis par SEVES et complétés le cas échéant par la commune, la TdE, le délégataire de gestion des bornes fontaines. Des enquêtes quantitatives sur un panel restreint d'utilisateurs des BP, de BF peut être envisagé, ou à défaut des focus groupes.

La méthodologie devra inclure les principales parties prenantes du projet. Elle devra inclure, à titre indicatif et non exhaustif :

- SEVES notamment la représentante pays et le délégué général ;
- ARWP, notamment le directeur et/ou la fondatrice et/ou la directrice technique ;
- La commune des Lacs 1 au niveau politique et du service technique (maire, conseillers, direction et point focal eau) ;
- La TdE au niveau de la Direction Générale de Lomé, la Direction de la Production et de l'Exploitation Sud (Tsévié) qui pilote les services du Sud du pays, l'agence d'Aného ;
- La SP-EAU au niveau de la Direction Générale et de la direction de la planification à Lomé ;
- Le délégataire de gestion des BF ;
- Un panel de gérants de BF ;
- Les comités de gestion des équipements scolaires et les directions d'établissement ;
- Un panel de comités de développement de quartiers, d'utilisateurs des BF, des BP, des blocs sanitaires en milieu scolaire.

Des visites de terrain et d'ouvrages, qui pourront être associées à certaines rencontres, seront à prévoir.

Une première réunion de cadrage sera organisée avec SEVES afin de clarifier les TDR, la proposition de la consultance, et l'organisation logistique de la mission. Elle pourra se dérouler à Lomé ou en visioconférence, si la consultance n'est pas basée au Togo. Une seconde réunion de cadrage aura lieu à Lomé en début de mission d'évaluation avec la représentante pays de SEVES, elle pourra le cas échéant associer certains partenaires institutionnels du projet.

Il conviendra de prévoir un atelier (1/2 journée) de restitution à Aného ou à Lomé en fin de mission au Togo orienté sur les résultats, les changements et les conclusions et les perspectives, incluant les partenaires et les parties prenantes. Un deuxième atelier (2h) de restitution avec SEVES, un ou plusieurs bailleurs se tiendra à Lomé, à Paris, et/ou en visioconférence.

Documents mis à disposition :

- Documents projets ;
- Rapport final provisoire ;
- Livrables du projet (documents d'aide à la décision, suivi des indicateurs et des performances des services, CR de réunion, Etudes, DAO, PV de réception, conventions de partenariat et de prestation de services).



2.5 LIVRABLES ATTENDUS

Le produit de l'évaluation finale du projet sera un rapport de minimum 25 pages (hors synthèse) qui s'articulera comme suit :

- Une fiche résumée présentant les principales conclusions et recommandations (2 pages)
- Une synthèse (5 pages maximum) ;
- Un rapport principal présentant (1) le contexte, (2) les objectifs et la méthodologie d'évaluation, (3) les résultats détaillés de l'évaluation en réponse aux questions évaluatives.
- Une annexe composée des comptes rendus succincts des rencontres et la liste des personnes rencontrées.

Le rapport provisoire sera remis dans les deux semaines suivant l'atelier de restitution. SEVES disposera de deux semaines pour transmettre ses observations, un échange en visioconférence pourra être prévu en cas d'interrogations ou d'incompréhensions en la consultance et SEVES.

3 CONDITIONS DE SELECTION ET DE MISE EN ŒUVRE

3.1 PROFIL DE L'EVALUATEUR.RICE OU DE L'EQUIPE D'EVALUATION

L'évaluateur.rice principal.e sera un.e expert.e en développement disposant d'une expérience solide, de plus de 10 années, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement :

- De compétences confirmées en évaluation de projet ;
- De compétences confirmées dans le domaine de l'eau potable : conduite de projets d'infrastructures, gestion, économie, exploitation et performances des services, gouvernance des services, performances, en milieu urbain/semi-urbain ;
- De connaissances en matière d'assainissement en milieu scolaire ;
- D'une connaissance de l'Afrique de l'Ouest, voire du Togo.

Il est demandé qu'un.e expert.e national.e soit proposé (y compris son CV), avec une maîtrise du Mina/Ewe.

Les équipes incluant au moins une femme seront valorisées.

3.2 CRITERES DE SELECTION

SEVES sélectionnera l'offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix, utilisant une pondération entre la qualité technique et le prix des offres sur la base des critères d'évaluation suivants :

Critère	Points
Score offre technique	80
Compréhension des termes de référence	10
Approche et qualité méthodologiques, approche du contrôle qualité, pertinence des outils proposés et estimation des difficultés et des enjeux, ambition méthodologique (nombre d'entretiens, focus groupes, etc.)	30
Organisation des tâches et du temps	10
Références et CV (expérience, complémentarité et diversité des profils)	30
Score offre financière	20
Total	100



3.3 CALENDRIER

La mission de la consultance devra se dérouler idéalement en novembre et décembre 2024, le calendrier sera arrêté d'un commun accord entre la consultance et SEVES. Le calendrier indicatif est proposé ci-dessous :

Etapes	Période
Contractualisation	Novembre 2024
Cadrage de l'évaluation et validation de la méthodologie	Novembre 2024
Conduite de la mission et restitution provisoire	Décembre 2024
Elaboration du rapport	Décembre 2024
Transmission du projet de rapport à SEVES	Décembre 2024
Atelier de présentation du rapport d'évaluation	Janvier 2025

3.4 MODALITES DE REPONSE

Les offres rédigées en français doivent être déposées aux adresses suivantes, au plus tard le 12/11/2024 à 23h59 GMT aux adresses suivantes : lealhommelet@asso-seves.org, avec copie togo@asso-seves.org avec pour objet du mail :

« APPEL OFFRES OUVERT N°05/SEVES/TOGO/2024 EVALUATION DU PASPEA II ».

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de l'antenne Togo, jusqu'au 08/11/2024 à 16h GMT par mail en écrivant à lealhommelet@asso-seves.org avec copie à togo@asso-seves.org

La proposition sera composée de :

- Le dossier administratif comprenant les éléments suivants :
 - o Carte d'opérateur économique ou toute autre pièce équivalente en cours de validité ;
 - o Quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ;
 - o Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation délivrée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
 - o Attestation de non-faillite datant de moins de trois (03) mois à la date de remise des manifestations d'intérêts ;
- L'offre technique comprenant la proposition technique, les CV de l'équipe, les références. Il est également attendu un exemple de rapport d'évaluation réalisé par la consultance (ou, à défaut, le consultant ou la consultante principale). La consultance s'engage à ce que le partage de ce rapport respecte les obligations de confidentialité liées aux conditions d'exécution dudit rapport ;
- L'offre financière.

Le budget disponible pour cette évaluation est de 9 800 000 FCFA TTC maximum. La proposition financière présentée par la consultance devra comprendre tous les coûts : les honoraires, tous les frais liés à la logistique (per diem, transports, hébergement, voyages nationaux et internationaux) de la mission en dehors des ateliers de restitution qui seront pris en charge par SEVES.



4 ANNEXES

4.1 LISTE DES ABBREVIATIONS

AEP :	Alimentation en Eau Potable
AESN :	Agence de l'Eau Seine Normandie
APD :	Avant-projet définitif
APS :	Avant-projet sommaire
ATPC :	Assainissement Total Piloté par la Communauté
AUSPE :	Association des Usagers du Service Public de l'Eau
BE :	Bureau d'Etudes
BF :	Borne fontaine
BIE :	Budget d'Investissement de l'Etat
CE :	Château d'eau
CDQ :	Comités De Quartiers
COGES :	Comité de Gestion des Equipements Scolaires
DAO :	Document d'appel d'offres
DDH :	Direction Départementale de l'Hydraulique
DN :	Diamètre Nominal
FMH :	Forage à Motricité Humaine
IDH :	Indice de Développement Humain
IEC :	Information – Education - Communication
Latrines VIP :	<i>Ventilated Improved Pit latrine</i>
Mini-AEP :	Mini-Adduction en Eau Potable
ODD :	Objectif de Développement Durable
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
OS :	Objectif Spécifique
PANGIRE :	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PACK :	Plan d'Action Cantonal eau et assainissement du canton de Kanembakaché
PC :	Puits cimenté
PDC :	Plan de Développement Communal
PLEA :	Plan local eau et assainissement
PMAEPS :	Programme de Mini-Adduction d'Eau Potable par Système Photovoltaïque
POSEM :	Programme d'Optimisation du Service Public de l'Eau dans la région de Maradi
PNAEPA :	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PASEHA	Programme d'Appui au Secteur Eau, Hygiène et Assainissement
PVC :	Polychlorure de vinyle
SAC/SPE :	Structure d'Appui Conseil au Service Public de l'Eau
SanPlat :	<i>Sanitation Platform</i>
SEVES :	Association Systèmes Economiquement Viables pour l'Eau aux Suds
SEDIF :	Syndicat des Eaux d'Île-de-France
SIGEIF :	Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France
SPE :	Service Public de l'Eau
STEFI :	Suivi Technique et Financier
UNICEF :	Fonds des Nations unies pour l'enfance



4.2 COMPLEMENTS AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Ci-dessous, le Consultant trouvera une liste de questions d'évaluation ayant permis d'aboutir aux 4 questions d'évaluation principales. Le Consultant pourra s'appuyer sur cette liste complémentaire pour le développement de sa méthodologie.

A. Concernant l'atteinte des résultats :

Pour chacun des résultats, quelle analyse des actions et résultats peut être faite, notamment au regard :

- Du contexte et des contraintes d'intervention ?
- Des actions d'études, d'accompagnement et de travaux, ont-elles permis d'atteindre les résultats attendus à court terme et produire des effets à moyen et long terme ?
- Quelle pertinence de la logique de planification, d'optimisation de l'AEP existante avant d'étendre et d'améliorer le niveau de couverture par le service ?
- Quelles forces et faiblesses relever ?
- Quelle perception des parties prenantes et des populations en matière d'activités et de résultats ? Comment le projet aurait pu intégrer une dimension genre renforcée ?
- Quelles recommandations pourraient être proposées pour remédier aux faiblesses ?
- Quelles recommandations pourraient être proposées afin de réorienter les actions de SEVES en matière d'eau et d'assainissement au Togo, notamment entre le milieu urbain et les milieux semi-urbains et ruraux, ou encore l'intérêt que portent les sociétés nationales pour les interventions d'ONG à l'échelle locale à côté de leurs programmes à l'échelle nationale ?
- Que dire du choix d'adopter une approche concomitante de soutien au développement des branchements privés et de l'accès social aux bornes fontaines, ainsi que la durabilité des solutions proposées, en questionnant particulièrement le modèle de délégation de service public des bornes fontaines expérimenté ;
-

B. Concernant l'amélioration durable de l'accès l'eau potable, quelle analyse peut être faite :

C. De la pertinence de l'approche de garantie de service aux bornes fontaines au tarif social ;

- Du dispositif d'amélioration de promotion et de développement de l'accès aux branchements privés en lien avec la TdE et la commune ?
- De l'approche de prise en main de la compétence de gestion des bornes fontaines par la commune et du portage d'une politique publique d'accès au tarif social ?
- De l'approche de délégation de service public à un opérateur privé pour la gestion des bornes fontaines ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses du modèle et dans quelle mesure peut-il être pérennisé, voire dupliqué ?
- Quelles recommandations peuvent être proposées pour capitaliser sur les forces et remédier aux faiblesses ?
- Des approches de participation citoyenne dans le projet puis dans la gouvernance du service public de l'eau ;

D. Concernant l'amélioration des performances du service :

- Les impacts des travaux et des mesures d'amélioration des performances sur le service d'eau ont-ils été conformes aux attentes ?
- Quelles ont été les forces et les faiblesses du dispositif d'amélioration des performances ?
- Quelles recommandations peuvent être proposées pour renforcer la méthode ?
- Quels impacts de l'optimisation technique et la réhabilitation du réseau d'eau potable ;



- Quels impacts de l'accompagnement à la l'amélioration des performances de la TdE ;

E. Concernant l'assainissement en milieu scolaire

- Les investissements ont-ils permis de répondre au besoin et la qualité a-t-elle été conforme ?
- Les mesures d'accompagnement ont-elles permis de réunir les conditions d'une gestion durable des équipements et l'adoption de comportements adaptés par les usagers ?

F. Concernant le partenariat, les modalités de collaboration et l'appropriation par les acteurs locaux

- Pertinence de l'approche partenariale et multi-acteurs avec des sociétés nationales d'eau en milieu urbain, et de la pertinence de mener des actions pilotes d'amélioration des performances à l'échelle d'une petite ville pour la société nationale ? ;
- Dans quelle mesure le partenariat et la convention quadripartite a permis de répondre aux problématiques identifiées par le projet ? et de mettre en œuvre le projet de manière efficace ?
- Quels ont été les forces et les faiblesses du partenariat ?
- La Commune des Lacs 1, la SP-EAU, la TdE : quels sont leurs avis sur le projet ? sur l'approche de SEVES ? et sur leur propre implication dans le projet ?
- En quoi le projet et le partenariat ont permis de renforcer le bureau d'études ARWP ?
- Dans quelle mesure la dynamique partenariale peut être dupliquée et améliorée dans le pays ?



4.3 PLAN DU RESEAU D'ANEHO (SOURCE TDE, 2021)

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE D'ANEHO

